

En premier lieu, le chemin de fer n'est pas encore aménagé. Puis, le taux de transport n'a pas été fixé. Enfin, le tarif régulier n'a pas été établi en ce qui a trait au nouveau chemin de fer. Il m'est donc impossible de répondre à une question de ce genre. J'espère que le député est satisfait.

M. Knowles: Mais il est clair et net que l'entente ne renferme aucune disposition semblable à celle que prévoit l'accord avec la Steep-Rock, n'est-ce pas?

L'hon. M. Chevrier: Deux fois déjà, j'ai répondu non à cette question.

M. Knowles: Très bien.

M. Murray (Cariboo): Bien entendu, si le chemin de fer ne va pas au delà de Sherridon, le tronçon de la ligne principale du chemin de fer de la baie d'Hudson qui relie Sherritt-Junction à Sherridon ne servira guère; il faudra donc l'abandonner puisque la mine à Sherridon est presque épuisée. Si le programme de construction projeté par le National-Canadien n'est pas mis à exécution, Sherridon deviendra ville déserte et mille hommes chômeront.

Le ministre peut-il me dire s'il n'y a pas moyen d'aménager une grande entreprise d'énergie électrique afin d'exploiter ce nouveau centre minier?

L'hon. M. Chevrier: Oui; ce matin j'ai dit qu'on pourrait aménager sur la rivière Laurie, à quarante-cinq ou cinquante milles au sud du lac Lynn, une entreprise d'énergie électrique pouvant fournir 15,000 c.v., ce qui est plus que suffisant pour assurer l'exploitation des gisements connus dans la région du lac Lynn.

M. Murray (Cariboo): Sauf erreur, certaines grandes compagnies espèrent tirer assez d'énergie pour en fournir à d'autres mines de la région.

L'hon. M. Chevrier: Je ne saurais dire. Je sais toutefois que d'autres sociétés minières ont exploré la région et possèdent certains droits. J'ignore, cependant, si elles utiliseraient cette source d'énergie électrique.

M. Macdonnell (Greenwood): A mon sens, le ministre manquait un peu de son charme habituel lorsqu'il a répondu à l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Il dit que les chiffres ne sont pas disponibles, étant donné que le chemin de fer n'est pas encore aménagé et qu'on n'a pas encore établi certains chiffres. Sauf erreur, un chiffre très important a toutefois été fixé; il s'agit du montant qui sera remboursé à la Sherritt-Gordon, à raison de tant la tonne, à une

[L'hon. M. Chevrier.]

certaine étape du contrat. Je me demande comment on a pu établir ce chiffre si tous les autres sont encore inconnus.

L'hon. M. Chevrier: Si on se fonde sur le nombre de tonnes que je mentionnais dans ma déclaration de ce matin, en ce qui concerne la production supplémentaire de nickel, cuivre, cobalt, sulfure de cuivre, sulfate d'ammoniaque, etc., et compte tenu de la valeur de ces bas métaux, on peut déterminer ce que seront les recettes totales de la ligne. Les chemins de fer Nationaux ont préparé un rapport que j'ai en ce moment sur mon pupitre et qui sera publié en temps utile. On peut y voir que l'aménagement de cette ligne leur apporterait tous les ans un supplément de recettes de \$244,000. C'est dire que, si on ajoute à ce chiffre celui des \$350,000 que la Sherritt-Gordon versera aux chemins de fer chaque année pendant vingt ans, le supplément de recettes atteindra \$594,000.

M. Macdonnell (Greenwood): Je ne fais pas partie du comité et n'insisterai pas davantage sur ce point. Mais je tiens à dire encore une fois combien cela me laisse perplexe. Il me semble, en effet, qu'on ne peut faire ce calcul sans avoir une bonne idée du tarif de transport qui s'appliquera au minerai. Néanmoins, je veux bien laisser tomber la question et consentir à ce qu'elle soit renvoyée au comité.

M. Knowles: Autrement dit, si le ministre sait que les recettes supplémentaires annuelles des chemins de fer Nationaux atteindront \$244,000 par année, s'il sait encore le poids du minerai qui entre en ligne de compte dans le calcul de cette somme, il faut tout de même que quelqu'un sache ce que sera le tarif de transport.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2^e fois et adopté.)

L'hon. M. Chevrier demande à déposer le bill n° 376 concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer depuis Sherridon jusqu'à Lynn-Lake, dans la province du Manitoba.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

M. L'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

L'hon. M. Chevrier: J'ai ici le projet de loi et je suis sûr qu'on va en distribuer des exemplaires. Je me demande si la Chambre ne pourrait pas songer à faire subir dès maintenant la deuxième lecture au projet de loi, afin qu'il puisse être déféré au comité. L'aménagement